

Assainissement : sa famille n'avait pas à payer la redevance

À Dalstein, près de Bouzonville, Sandrine Trunfio a défendu le cas de ses parents devant la justice et a obtenu gain de cause. La famille n'avait pas à être assujettie à une contribution sur l'assainissement des eaux usées, du fait de l'absence de raccordement du domicile au tout-à-l'égout.

« Mes parents ont payé entre 1993 et 2017 une contribution sur l'assainissement sans que leur maison ne soit jamais raccordée au réseau collectif des eaux usées. Étant juriste de profession, j'ai aidé mon père à saisir le tribunal administratif et nous avons obtenu une décision favorable sur cette question qui a été confirmée en appel suite à un recours du S12A, le syndicat intercommunal chargé de l'assainissement sur notre territoire. »

Sandrine Trunfio, 28 ans, parle d'un « travail de longue haleine » pour en arriver à ce « résultat presque inespéré ». « Et pourtant ce n'est qu'une affaire de principe, de logique », résume-t-elle. « Payer une redevance, une taxe, ou une contribution sur l'assainissement collectif alors même que le service



Faute de raccordement au réseau collectif des eaux usées jusqu'en 2017, une famille de Dalstein a été remboursée des sommes versées depuis 1993 au titre de la contribution sur l'assainissement. Photo RL

n'est pas effectif est une aberration. Nos premières démarches devant la justice remontent tout de même à 2012-2013 », soupire-t-elle.

Six villages concernés

Cette décision de justice a commencé à faire le tour des six villages qui composent le Syndicat intercommunal d'assainissement de l'Anze-

ling (S12A) : Piblange, Hestroff, Ébersviller, Dalstein, Chémery-les-Deux, Menskirch.

À Férange (commune annexe d'Ébersviller), Pascal Schrepel a suivi avec attention les débats. En tant que président de l'Association de défense des usagers des services d'assainissement de l'Anze-

ling (S12A) : Piblange, Hestroff, Ébersviller, Dalstein, Chémery-les-Deux, Menskirch. « décision de bon sens » prise par le tribunal. D'autant que celle-ci « vaut pour tous les habitants du territoire ayant été assujettis à cette contribution dans les mêmes conditions », insiste-t-il.

Sans pouvoir préciser combien de foyers sont concernés par cette décision (NDLR : certains villages sont désormais raccordés au

réseau, d'autres le sont en partie et d'autres enfin sont en travaux), il apparaît que chaque cas doit être défendu de manière individuelle et qu'« aucune action de groupe ne peut être intentée ». En ce qui concerne la famille Trunfio, le litige s'élevait à 3 600 € et la condamnation du S12A frôlait les 7 000 €.

Nicolas THIERCY